

RAPPORT N° 369 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 07 JANVIER 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 31 décembre 2022 au 7 janvier 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans les provinces de Cibitoke et de Rutana.

1. Atteintes au droit à la vie

- En date du 1^{er} janvier 2023, un homme connu sous le nom d'Anicet Mugisha a été battu à mort par un imbonerakure sur la colline de Ngarama de la zone de Kayero, en commune de Mpinga-Kayove de la province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources locales, les mobiles du crime n'ont pas été élucidés.

SOS-Torture Burundi déplore le comportement de certains imbonerakure affiliés à la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie) qui se croient tout permis à cause de l'impunité dont ils jouissent depuis l'accession de ce parti au pouvoir en 2005. Elle demande aux autorités judiciaires d'engager une enquête impartiale pour sanctionner l'auteur du crime conformément à la loi.

- Dans la matinée de lundi 2 janvier 2023, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs sur la 3^{ème} transversale de la colline de Gasenyi rural, en commune de Buganda de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime avait été décapité par des individus non identifiés. Le corps a été enterré le même jour sur

l'ordre de l'administrateur communal, Pamphile Hakizimana, sans enquête sur l'identité de la victime et ni les auteurs du crime.

SOS-Torture Burundi déplore le phénomène récurrent de corps abandonnés par leurs bourreaux et retrouvés particulièrement dans les communes de Buganda et Rugombo de la province de Cibitoke, près de la rivière Rusizi et le fait que, lorsque ces corps sont retrouvés, l'administration donne l'ordre de les inhumer sans identification et sans enquête. Cela constitue une des manifestations de l'impunité qui règne au Burundi malgré de nombreux appels de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme aux autorités burundaises de diligenter des enquêtes sur ces crimes. Elle en appelle une fois de plus aux autorités burundaises de mettre un terme au phénomène de corps abandonnés et retrouvés dans la nature en diligentant des enquêtes crédibles pour identifier les bourreaux et les mettre hors d'état de nuire.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.